

UN PLAN POUR QUELS PUBLICS?

- Les personnes prises en charge par le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement
- Les personnes dépourvues de logement ou mal logées, quelle que soit la forme de leur habitat, notamment celles auxquelles la priorité doit être donnée pour l'attribution de logements
- Les personnes dont la difficulté d'accès ou de maintien dans un logement provient de difficultés financières ou de cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale
- Les personnes victimes de violences au sein de leur couple ou de leur famille, menacées de mariage forcé ou contraintes de quitter leur logement après des menaces de violence ou des violences effectivement subjes



LES OBJECTIFS DU PLAN

- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement pour tous par la mise en œuvre d'un accompagnement « depuis la rue jusqu'à l'entrée dans un logement »
- Lutter contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et /ou en perte d'autonomie



QUI CONTACTER POUR UNE QUESTION SUR LE PLAN?

- Service PIHL de la Direction départementale de la cohésion sociale. 04 68 35 72 18
- · Service Logement du Département, 04 68 85 87 70

OÙ TROUVER LE PLAN?

Le document et ses annexes sont téléchargeables sur les sites internet suivants :

- sur le site <u>objectif-insertion66.fr</u> du Département à l'entrée Se Loger.
- sur le site <u>adil66.org</u>, à l'entrée Publications des partenaires.
- sur le site <u>pyrenees-orientales.gouv.fr</u>, à l'entrée Politique sociale du logement et de l'hébergement
- sur le site <u>partenaires-caf66.fr/le-logement/</u>

POUR TOUTE QUESTION JURIDIQUE RELATIVE AU LOGEMENT ET À L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Contact: ADIL 66 (Agence Départementale d'Information sur le Logement), située aux Terrasses du Castillet, 2 rue Pierre Dupont à Perpignan. Tel: 04 68 52 00 00 / contact@adil66.org



Plan Départemental
d'Action pour le
Logement et
l'Hébergement des
Personnes Défavorisées

PDALHPD 66

Initié par les lois *Besson de* 1990 et de 1998 relatives à la lutte contre les exclusions.

En partenariat avec









Quelques mots-clés pour illustrer les 5 axes du Plan.

AXE 1 : Conforter le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion

Animateur : Etat / DDCS - Service PIHL (Pôle Insertion par l'Hébergement et le Logement) - 04 68 35 72 18

DomiciliationSIAOCHRSSantéAddictions

AXE 2 : Développer une offre de logement et d'habitat adapté

Animateur : Etat / DDTM - Service Ville Habitat Construction - 04 68 38 13 50

Cabanisation · Maisons relais · Habitat
 Intergénérationnel · Accueil des Gens du
 Voyage ·

AXE 3 : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement

Animateur : Département - Services Logement-Habitat - 04 30 19 25 30 et Service Parcours Logement - 04 30 19 25 22

Logements Sociaux Conventionnés
 Prévention des Expulsions
 FSL
 Dispositifs d'accès & Accompagnement
 social lié au logement
 CCAPEX

AXE 4 : Coordonner la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Animateurs : Etat / DDTM Service Ville Habitat Construction - 04 68 38 13 50 & ARS (Agence Régionale de Santé) - 04 68 81 78 00

OPAH · Baux à Réhabilitation · Économie
 d'Énergie · Auto-réhabilitation ·

AXE 5 : Analyse, prospective, systèmes d'information et communication

Animateurs: Etat / DDTM Service Ville Habitat Construction - 04 68 38 13 50 & ADIL 66 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) - 04 68 52 00 00

Communication · Sensibilisation ·
 Mutualisation · Guides · Bases de
 Données · Formations ·

Le PDALHPD 2017-2023 en quelques chiffres...

Une cinquantaine de partenaires
 36
 36
 36
 36
 37
 36
 37
 36
 37
 36
 37
 37
 38
 39
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30
 30</